

CTRPN
du 19/09/2018

L'administration nous donne raison et retire les points C3 et B4 !

Suite à notre saisie du 14 septembre 2018, concernant le CTRPN du 19 septembre, la direction générale de la police nationale, jointe ce matin par Philippe Capon, Secrétaire Général, accède à notre légitime demande.

Les points C3 et B4 ne seront pas soumis au CTRPN du 19 septembre 2018

Point C3 : instruction provisoire sur le temps de travail

L'UNSA Police a du malheureusement, encore une fois, faire le constat que le texte « temps de travail » n'était pas finalisé.

L'UNSA Police revendique l'application des textes, en particulier sur minima de 11H00 de repos quotidien, 35 heures de repos hebdomadaire et le statut du travailleur de nuit.

L'UNSA Police n'accepte pas que l'administration cherche davantage à déroger à ces textes et à remettre en cause des acquis, par une nouvelle application GEOPOL.

Le retrait de cette instruction doit être une prise de conscience collective à la nécessité de reprendre un travail concret et construit et faire de ces textes « la règle ».

L'UNSA Police n'acceptera jamais que des négociations aboutissent à revenir sur ses acquis!

Point B4 : Création d'un second concours interne
L'administration nous confirme que ce texte n'a pas été validé par les services de « Bercy ».

Ce texte ne pourra pas donc pas être examiné en séance du CTRPN du 19 septembre 2018.

« La position de l'UNSA Police, face à l'administration, prouve la pertinence de notre organisation, au regard de la défense des intérêts, communs et particuliers, de l'ensemble des hommes et femmes œuvrant au sein des forces de l'ordre. »

Philippe Capon
Secrétaire Général

UNSA Police, autonome & indépendant